

DECISION MUNICIPALE n° D20240911-110

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Samedi 14 septembre 2024	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Les Compagnons de la joie au village	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à l'accueil d'un spectacle organisé par l'association Les Compagnons de la joie au village – siège social : 2 chemin de la Borde - 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de mise à disposition a pour objet l'accueil d'un spectacle organisé par l'association Les Compagnons de la Joie au village le samedi 14 septembre 2024 dans la salle de spectacle du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 11 septembre 2024.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE